

|         |                          |     |  |
|---------|--------------------------|-----|--|
| Faculté | des <b>langues</b>       | LEA |  |
|         | Université de Strasbourg |     |  |

## GUIDE GENERAL DU STAGE 3<sup>ème</sup> année de Licence LEA

*Année universitaire 2018-2019*



*Responsable pédagogique : Nathalie HILLENWECK*

*Equipe des enseignants référents/tuteurs pédagogiques :*

*Mmes Sandrine BAUDRY, Ellen CARTER et Nuzha MORITZ ; MM. Francesco D'ANTONIO, Jean-Christophe GALLET et Pierre-Jean LOMBARD.*

**En préalable, ce guide donne les informations générales (pédagogiques, administratives), indispensables sur les objectifs et la réalisation du stage.**

**Il est complété par deux autres fascicules plus ciblés :**

- **Aide à la recherche et à la préparation du stage (plus particulièrement destiné aux étudiants en mobilité)**
- **Aide à la rédaction du rapport de stage**
- 

**L'ensemble de ces trois documents sera disponible en ligne sur les pages web du département LEA et sur Moodle.**

|   |   |
|---|---|
| Présentation .....  | 1 |
| I. Modalités pratiques.....   | 1 |
| 1) Recherche de stage.....  | 1 |
| 2) Stages à l'étranger .....  | 1 |
| 3) Procédure de demande de convention de stage .....  | 2 |
| 4) Bilan mi-parcours .....  | 6 |
| 5) A la fin du stage .....  | 6 |
| II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6) .....   | 6 |
| A) LGA1EW20 Préparation au stage (S5) .....   | 6 |
| 1) Etudiants présents à l'Université de Strasbourg au S5 : préparation au stage.....  | 6 |
| 2) Etudiants en mobilité internationale, étudiants salariés faisant valoir une activité professionnelle susceptible de correspondre aux exigences du contrôle des connaissances des modules LGA1EW20 : dossier papier ..... | 7 |
| B) LGA1FM20 Rapport de stage (S6) .....   | 7 |
| C) Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident, etc.).....  | 8 |
| Rappel des dates importantes liées à la préparation au stage / au stage pour l'année universitaire 2018/2019 .....  | 9 |

## Présentation

### En préambule :

**A partir de l'année 2018-2019, une nouvelle organisation du semestre 6 de la licence LEA et du stage de fin d'études est mise en place afin d'une part de valoriser le stage dans le cadre de la licence et de permettre d'autre part, d'un point de vue pratique, aux étudiants de disposer des résultats complets et de l'attestation de réussite à la licence au moment des inscriptions en M1 pour début juillet. Cette réorganisation implique un certain nombre de changements :**

- **Le stage passe à 6 ECTS au lieu de 3 en semestre 6.**
- **Il n'y a plus d'UE d'ouverture en S6.**
- **La durée minimale du stage est de 6 semaines avec une très forte incitation à effectuer des stages plus longs.**
- **Le départ de stage se fera obligatoirement au 1<sup>er</sup> avril avec une remise du rapport de stage le 30 mai.**
- **Les étudiants en mobilité partiront à l'année et n'effectueront pas de stage obligatoire, la réorganisation du calendrier ne rend pas possible l'articulation entre stage obligatoire et mobilité. Ils effectueront un dossier de mobilité obligatoire à la place du rapport de stage.**

**Le stage obligatoire, d'une durée minimum de 6 semaines en continu et à temps complet, s'effectuera de préférence à l'étranger, à la fin de la troisième année de licence. Il permet la mise en application des enseignements théoriques et pratiques reçus.** Il est un premier aboutissement professionnalisant et sera envisagé par l'étudiant comme une étape importante et nécessaire. Il permet, d'une part, d'appliquer et de valider les compétences acquises en LEA, et d'autre part, d'en acquérir de nouvelles dans un domaine d'activité et un secteur professionnel du choix de l'étudiant. Il implique nécessairement l'utilisation pratique, à l'oral et à l'écrit d'au moins une des deux langues de travail de l'étudiant dans des domaines explorés en LEA tels que : traduction, interprétation, communication écrite et orale, informatique, tourisme (à l'exception des stages comportant une part trop importante d'accueil...), création d'événements, collaboration à la création/adaptation de sites web, etc.

Durant le stage, **l'étudiant est encadré d'une part par le tuteur pédagogique ou enseignant référent, lequel suit l'étudiant pour le stage au niveau de l'université et le tuteur professionnel ou maître de stage qui suit l'étudiant dans la structure d'accueil.**

## I. Modalités pratiques

### 1. Recherche de stage

Les étudiants à Strasbourg bénéficient d'une préparation au stage (TD bilan, CV, LM en français et langues étrangères, simulation d'entretien, cycles de conférences de professionnels) en S5. **Dans la mesure, où le départ en stage est avancé au 1<sup>er</sup> avril au semestre 6, les étudiants se mobiliseront dès la rentrée pour la recherche de stage et n'attendront pas la fin du semestre 5 sous peine de ne pas trouver de stage.** Les ressources à disposition des étudiants pour la recherche de stage sont multiples (sites de recherche de stage, réseaux sociaux professionnels, vos réseaux, Espace Avenir, site de la faculté page orientation et insertion, [https://langues.unistra.fr/scolarite/orientation-et-insertion-professionnelle/...](https://langues.unistra.fr/scolarite/orientation-et-insertion-professionnelle/)). Nombre d'entre elles sont évoquées pendant les TD de préparation au stage. Au sein du département LEA, **tous les**

**étudiants pourront bénéficier de la liste des stages effectués les années précédentes. Par ailleurs, les étudiants consulteront sur prise de rendez-vous avec le secrétariat les rapports de stage des deux dernières années.** Les étudiants pourront également se faire aider par Céline Perugorria, la chargée d'insertion et d'orientation de la faculté : perugorria@unistra.fr.

Une grande diversité de stages peut être acceptée, **l'accord sera donné en fonction des compétences et des missions définies avec le maître de stage (dans la structure d'accueil) et avec l'enseignant référent (tuteur pédagogique).** Ces deux aspects (missions et compétences) constituent le cœur du stage. **Quelques secteurs (et non pas des missions) à titre d'exemple : traduction, médias, tourisme, culture, commerce et marketing, humanitaire, formation, enseignement...**

## 2. Stages à l'étranger

**LEA encourage clairement les stages à l'étranger.**

**Toutefois un certain nombre de points de vigilance, essentiels, sont à souligner :**

### **- modalités administratives :**

**Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage à l'étranger se renseigneront précisément sur les conditions d'accueil, de séjour et les modalités administratives requises.** Pour certains pays, il est impératif de prévoir des visas spécifiques.

### **- sécurité :**

Pour des questions de responsabilité, l'Université est tenue de mettre en œuvre une vigilance renforcée relative aux conditions de sécurité des stages, en particulier à l'étranger, dans des zones sensibles ou à risques... **Avant tout stage à l'étranger, les étudiants consulteront le site du Ministère des Affaires étrangères (les zones s'affichant en rouge et orangé seront exclues pour la réalisation d'un stage) :**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

### **- bourses de stages à l'étranger :**

Il existe des aides pour financer les stages à l'étranger (Erasmus +; Boussole – bourse de la Région Grand Est, OFAJ – Office franco-allemand pour la jeunesse – DAAD -office d'échange universitaire franco-allemand...). Il faut se renseigner suffisamment tôt.

**Consulter le site de la direction des relations internationales :**

<https://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87151>

### **- reconnaissance des périodes d'assistantat dans un établissement d'enseignement à l'étranger :**

Les périodes d'assistantat proposées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dans un lycée ou une école à l'étranger peuvent être validées comme stage. Il s'agit de postes d'assistant à l'enseignement (d'une durée de 9 mois) pour lesquels les étudiants doivent candidater (renseignements au secrétariat) et qui permettent d'acquérir une expérience d'enseignement de français à l'étranger (Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Italie, Espagne...).

Pour valider cette expérience en tant que stage, l'étudiant soumettra à l'enseignant référent un courrier où il explique le lien entre le poste d'assistant et le projet professionnel et d'études visé. **Cette démarche concerne particulièrement les étudiants germanistes qui peuvent bénéficier de cette possibilité avec une licence qui n'est encore pas compétente et où il y a souvent plus de places que de candidats.**

**Attention, si l'assistantat doit être validé en tant que stage, l'obtention de la licence (incluant donc la validation du stage) est décalée d'un an et implique une réinscription. Il est également à noter qu'il faut avoir validé toutes les UE du semestre 6 hormis le stage, sans quoi il faudra se présenter à l'Université de Strasbourg durant la période d'assistantat pour repasser les UE non validées.**

**- reconnaissance de service civique, de volontariat international, d'expériences professionnelles spécifiques en tant que stage :**

Les expériences citées ci-dessus peuvent être reconnues comme stage dans des conditions bien définies : les missions doivent impérativement répondre aux critères de contenu valables pour un stage (usage professionnel des langues, missions adéquates...). Comme pour le stage ou l'assistantat, cette démarche de reconnaissance fait l'objet d'une discussion préalable avec un enseignant référent. Si l'aval a été obtenu, que ce soit pour l'assistantat, un service civique ou autre, **la reconnaissance ne donne pas lieu à une convention de stage mais à un avenant pédagogique spécifique** (document disponible en ligne sur les pages du département et sur moodle), signé par l'étudiant, le tuteur professionnel et l'enseignant référent.

### 3. Procédure de demande de convention de stage

**Dès que l'étudiant a trouvé un stage, au cours du S5 ou tout au début du S6, il doit prendre très rapidement contact avec un tuteur pédagogique de l'équipe des stages.** S'il s'agit d'un stage à l'étranger, il se tournera de préférence vers un enseignant référent spécialiste de l'aire linguistique et culturelle choisie. **Il soumettra sa fiche de demande de stage dont le modèle se trouve sur le site de LEA et sur moodle.** Cette fiche existe en français, en allemand, en anglais en espagnol et en italien. Il l'aura au préalable remplie avec soin en y reportant, par ordre d'importance, de la plus importante à la moins importante, **les tâches (ou plus largement les missions) susceptibles** de lui être assignées par l'organisme d'accueil ainsi que **les compétences** mises en œuvre. Ces tâches résultent d'une négociation entre l'étudiant et son futur tuteur professionnel. A cet égard, il n'est pas rare que l'enseignant référent demande des précisions et/ou des informations complémentaires.

**La date limite pour l'obtention de l'accord pédagogique donné par le tuteur pédagogique pour la fiche de demande de stage** (documents disponibles en ligne et internes au département LEA) **est fixée au lundi 4 mars 2019.**

**Cette étape précède obligatoirement celle de la saisie en ligne dans l'application P-stage de la demande de convention de stage. La convention de stage tripartite définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficient les étudiants. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident.** Il est donc obligatoire de faire les démarches **AVANT** le début du stage (de préférence de 2 à 3 semaines avant).

**Attention ! Si le stage a déjà commencé, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte.** La convention de stage ne sera **datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite** via l'ENT. **Aucune convention de stage ne peut être délivrée lorsque le stage est terminé.**

**Ce n'est donc qu'APRES LE FEU VERT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE en faveur du stage que l'étudiant est autorisé à saisir sur l'ENT sa demande de convention de stage en ligne.** La convention de stage existe en français, allemand, anglais, espagnol et italien.

**En cas de problème administratif, contacter Monsieur TROMPETTE** (strompet@unistra.fr), en poste au Pôle Scolarité Langues.

### **Comment créer une demande convention de stage ?**

- Demande à faire en ligne via l'Environnement Numérique de Travail (ENT).
- Connexion à l'ENT via le site de l'Université de Strasbourg : <https://ent.unistra.fr/>
- Après identification, sélection de l'onglet « Mon dossier » puis l'onglet « Demande de convention de stage ».

### **Avant de commencer la saisie de la convention de stage, les informations suivantes doivent être collectées :**

#### **Au sujet de l'étudiant :**

- numéro INSEE, c'est-à-dire le numéro de sécurité sociale
- type d'affiliation à la sécurité sociale (en qualité d'ayant droit d'assuré social, en qualité d'étudiant, par une assurance volontaire ou en qualité d'étudiant étranger)
- caisse d'assurance maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ou autre caisse)

#### **Au sujet de votre organisme d'accueil :**

- Adresse complète de l'organisme d'accueil (raison sociale, adresse, ville, code postal, pays)
- Numéro SIRET à 14 chiffres (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Effectif (nombre de salariés)
- Type d'établissement

#### **Au sujet du tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil :**

- Nom, Prénom
- Service de rattachement
- Fonction
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

#### **Au sujet du stage :**

- Type de stage (obligatoire ou facultatif)
- Sujet et fonctions du stage, compétences
- Dates de stage
- Période d'interruption
- Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
- Temps de présence (temps partiel ou plein)
- Montant de la gratification mensuelle en net et modalité de versement (chèque, virement bancaire, espèces)

### **ATTENTION ! GRATIFICATION**

**La gratification est due lorsque la présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 2 mois, soit l'équivalent de 44 jours (sur la base de 7 heures par jour), au cours de l'année d'enseignement (scolaire ou universitaire).**

Pour le calcul de la présence du stagiaire, ouvrant droit à gratification, un mois correspond à une présence effective de 22 jours, consécutifs ou non, et 7 heures de présence, consécutives ou non, comptent pour un jour.

Cela signifie que la gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil à partir de la 309e heure, même de façon non continue. La gratification s'élève à partir du 1er septembre 2015 à 3,60/heure, **ce qui fait environ 550 euros par mois. En-deçà de deux mois, la gratification est facultative. Cette réglementation ne s'applique qu'à la France, en aucun cas au stage effectué à l'étranger.**

**Au sujet de l'enseignant référent/tuteur pédagogique à l'université :**

· Nom, Prénom

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, Gérant, Président,...):

· Nom, Prénom

· Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

**Fin de saisie et envoi de la demande de convention de stage :** à l'étape 8 - Récapitulatif de la convention, un message informe l'étudiant que « votre convention a bien été créée ».

Après vérification des données et de la législation, la demande de convention de stage est validée et la convention de stage est envoyée à l'étudiant en format pdf dans les meilleurs délais à l'adresse mail UNISTRA ; la Charte des stages (pour les stages en France) lui est également transmise.

Il vérifie alors la convention de stage et l'imprime en 3 exemplaires ; **il les signe puis les fait signer par le représentant de l'organisme d'accueil (les signatures et cachets sont obligatoires) et, en dernier lieu, par le tuteur pédagogique.**

Les étudiants qui sont à Strasbourg apporteront les 3 conventions de stage signées au Pôle scolarité Langues.

**Les conventions seront accompagnées de :**

- **l'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage,**
- **une enveloppe affranchie 100g (1,40 euros) libellée à son adresse pour le renvoi des conventions de stages signées par l'Université de Strasbourg au Pôle scolarité Langues.**

Le Pôle Scolarité Langues lui enverra 2 exemplaires signés par toutes les parties, dont la doyenne de la faculté, avec l'attestation de stage à remplir par l'entreprise.

**Pour tout avenant à la convention de stage initiale (interruption, prolongation...), l'étudiant devra prendre contact avec son tuteur pédagogique puis, après obtention de son accord, fera la demande via son ENT. Tout stage (long) devra être effectué avant le 30 septembre. Sinon une réinscription universitaire sera obligatoire.**

**IMPORTANT :**

**La date limite pour la signature de la convention de stage** proprement dite par l'un des enseignants référents du module de stage, après signature par l'étudiant et le tuteur professionnel (+ apposition du cachet de l'entreprise) **est fixée au lundi 25 mars 2019** pour l'ensemble de la promotion.

**Compte tenu des questions liées au contenu du stage, les étudiants veilleront à prendre contact avec leur enseignant référent AU MINIMUM 2 À 3 SEMAINES avant le début éventuel de leur stage.** Aucun stage ne peut commencer avant qu'une convention de stage n'ait été signée. Les conventions papier avec



signature originale sont essentielles ; ce sont elles qui ont valeur légale. La convention avec signature scannée, envoyée par mail, ne peut se faire qu'en complément.

En cas de difficulté sur le lieu de stage, l'étudiant contactera son enseignant référent.

#### 4. Bilan mi-parcours du stage

A mi-parcours, vous ferez un bref compte rendu à votre enseignant référent d'une page, une page et demi maximum sur les points suivants :

- intégration dans la structure d'accueil
- réalisation des missions, compétences en train d'être développées...
- comparaison avec missions prévues (en lien avec ce qui était annoncé ? ou revues ?)
- Amorce de problématisation de vos missions
- suivi avec le maître de stage (rv réguliers, formation ...?)
- atouts, difficultés.

Ces éléments ne font pas partie de l'évaluation mais seront intégrés en annexe au rapport de stage.

#### 5. A la fin du stage

**Les étudiants veilleront à renseigner la fiche d'évaluation du stage, à faire remplir la fiche d'appréciation du stage et l'attestation de stage par le maître de stage. Ces trois documents doivent être intégrés au début du rapport.**

Les deux premiers documents seront prioritairement remplis en ligne sur l'application P-stage et imprimés. Si besoin était, les étudiants pourront intégrer les versions manuscrites de la fiche d'évaluation du stage et de l'appréciation du stage remplie par le maître de stage. Si les documents ne sont pas disponibles en ligne, demander à M. Trompette s'il peut les envoyer.

## II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6)

### **A. MODULE « Préparation au stage » (S5)**

1. Etudiants présents à l'Université de Strasbourg durant le semestre 5, ne bénéficiant pas d'un statut particulier : préparation au stage

Les étudiants suivront les TD de préparation de stage et quatre conférences d'intervenants professionnels dans le cadre du cycle « Meet your future » dont le programme est annoncé à la rentrée.

Les étudiants en évaluation continue intégrale doivent remettre :

- CV et lettres de candidature spontanée en français et dans l'une des deux langues majeures ;
- A partir de quatre conférences suivies dans le cadre du cycle « Meet Your Future », **les étudiants présenteront un travail d'une page sous forme d'une réflexion argumentée et construite en mettant l'accent sur le lien avec leur projet professionnel, la construction des compétences, les conseils donnés par les conférenciers etc.**

**Date de remise :**

**lundi 10 décembre 2018** : CV et lettre de motivation dans les boites aux lettres des enseignants concernés, travaux liés aux conférences au secrétariat LEA.

2. Etudiants en mobilité internationale et étudiants salariés faisant valoir une activité professionnelle susceptible de correspondre aux exigences du contrôle des connaissances du module

**A l'issue de la licence LEA, les étudiants en mobilité internationale doivent comme leurs camarades être en mesure de faire un bilan de leur parcours d'études, de réaliser un CV et une lettre de motivation en français et en langues étrangères. Ces compétences sont indispensables soit pour candidater en master, soit pour postuler à un emploi, un VIE/un VIA, à la suite de la licence. Les étudiants réaliseront donc pour la fin du semestre 5 un dossier papier qui comporte deux parties :**

**- une analyse en français soigné de son parcours et une réflexion prospective sur le projet d'études ou professionnel, le tout sur deux-trois pages.** Ils feront le bilan des connaissances et des compétences acquises tout au long du cursus et durant leur mobilité ainsi que des compétences à acquérir en fonction de leur projet.

- CV et une lettre de motivation (en vue d'un master, d'un emploi ou autre) en français et dans une des deux langues étrangères étudiées.

**Ce dossier se prépare tout au long du premier semestre. Le document « Aide à la préparation à la recherche de stage » fournit les éléments indispensables à cette démarche de construction du projet professionnel.**

Les étudiants en mobilité pourront envoyer pour conseil et correction une première mouture de CV et lettre de motivation à un enseignant qui leur aura été désigné (en fonction des langues de travail concernées), **ce jusqu'au 10 novembre 2018**. Toutefois, avant cet envoi, les étudiants en mobilité sont priés de faire relire leur première version de CV et lettre de motivation par un locuteur natif de façon à faire parvenir un document correct du point de vue linguistique à l'enseignant.

Ce dossier permet dans le cadre du module LA10EM11 d'évaluer le travail, la démarche et la réflexion de l'étudiant dans le cadre de sa recherche de stage.

**Les étudiants salariés** ne sont pas tenus de suivre les conférences du cycle « Meet your future » et remettront en guise d'évaluation un dossier de même nature que les étudiants en mobilité.

**Date de transmission du dossier papier** (par courrier postal ou dépôt au secrétariat LEA directement) : **vendredi 4 janvier 2019, dernier délai, au secrétariat LEA.**

### **B. « Rapport de stage » (S6)**

Le stage obligatoire de six semaines consécutives minimum et à temps complet en entreprise (ou administration, association, organisation international...) requis en troisième année de licence LEA donne lieu à un **rapport de stage rédigé en français. Il devra être parvenu au secrétariat du département au plus tard le jeudi 30 mai 2019.**

**Les consignes, les objectifs précis pour la rédaction du rapport de stage sont fournis dans un document à part.**

**Attention : cas particulier en L3 LEA à Strasbourg**

***La compensation entre les semestres 5 et 6 dans un premier temps calculée sans la note de stage, c'est une mesure en faveur des étudiants.***

***Si l'étudiant n'effectue pas de stage ou ne remet pas de rapport de stage à l'issue de l'année universitaire en cours, il apparaîtra comme « défaillant » en S6. Il devra donc se réinscrire administrativement et pédagogiquement l'année suivante pour effectuer son stage, mais devra également repasser toutes les autres UE non validées au semestre 6 (la moyenne de semestre 6 ne se calcule pas en cas de défaillance, il n'y a donc pas compensation entre UE).***

***C. Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident ...)***

L'article L124-15 du code de l'éducation prévoit que, « lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation ».

**L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.** Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un rapport de substitution : la rédaction d'un rapport de stage peut s'effectuer à partir de la troisième semaine du stage.
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

**RAPPEL DES DATES IMPORTANTES LIEES A LA PREPARATION AU STAGE/AU STAGE POUR L'ANNEE  
UNIVERSITAIRE 2018/2019 :**

**- Lundi 10 septembre 2018 :**

Réunion de présentation de rentrée « stage » : présence de tous les étudiants de L3 obligatoire

**- Samedi 10 novembre 2018 :**

*Date limite d'envoi d'une première mouture d'un CV et d'une lettre de motivation pour correction aux enseignants qui leur auront été désignés **pour les étudiants en mobilité.***

**- Lundi 10 décembre 2018 :**

Date limite de remise des CV + lettres + compte rendu de conférences (pour les étudiants suivant les cours en présentiel, à l'Unistra).

**- vendredi 4 janvier 2019 :**

Date limite de remise des dossiers (**pour les étudiants en mobilité et étudiants salariés**).

**- Lundi 4 mars 2019:**

Date limite d'obtention de l'accord pédagogique préalable à la demande de convention de stage de l'un des enseignants référents au département LEA. Cet accord est donné par l'enseignant sur présentation de la fiche de demande de stage.

**- Lundi 25 mars 2019 :**

Date limite de signature de la convention de stage par l'entreprise et l'un des enseignants référents de stage LEA.

**- 1<sup>er</sup> avril date de début de stage (et en aucun cas avant).**

**- Jeudi 30 Mai 2019**

**Date limite de remise des rapports de stage y compris pour des stages qui sont encore en cours.**

**- Lundi 30 septembre 2019 :**

Date limite d'un stage long, sinon une réinscription administrative sera obligatoire.